

C. P. 580, Igaluit (Nunavut) X0A 0H0

Le 24 mars 2022

L'honorable Joanna Quassa Ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq Gouvernement du Nunavut

Objet : Requête de majoration tarifaire générale 2022-2023 de la Société d'énergie Qulliq

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 12 de la Loi sur le Conseil d'examen des taux des entreprises de service, la Société d'énergie Qulliq (SEQ) doit obtenir votre approbation avant de modifier ses tarifs. Vous trouverez ci-joint une copie de la requête de majoration tarifaire générale de la SEQ pour 2022-2023, soumise aux fins d'examen. La SEQ demande par la présente des instructions pour ce qui suit :

- 1. L'approbation des prévisions de besoins en revenus de 144,0 millions de dollars pour l'année d'essai 2022-2023. Les tarifs actuels entraineraient un manque de 6,6 millions de dollars; la demande précise qu'une augmentation moyenne de 5,1 % des tarifs serait nécessaire pour recouvrer le manque à gagner.
- 2. L'approbation du changement de la structure tarifaire existante pour une structure par niveaux appliquée à l'échelle du territoire (parfois appelée « modèle de timbre-poste »). Ce système uniformiserait les tarifs à l'échelle du territoire, ce qui signifie que les clients placés dans la même catégorie paieraient le même tarif, et ce, pour toutes les localités du Nunavut.

La présente lettre, la demande et les pièces justificatives seront publiées sur le site web de la SEQ dans toutes les langues officielles. La demande sera aussi accessible sur demande.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des questions ou des préoccupations.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Rick Hunt

Rick Hunt

Président-directeur général Société d'énergie Qulliq